

## LE CHEMIN ROXHAM

### L'INSTRUMENTALISATION HONTEUSE DE L'IMMIGRATION À DES FINSPOLITIQUES

Nous avons assisté dernièrement à une surenchère gênante dans l'instrumentalisation de la détresse des demandeurs d'asile : du « Roxham Basta ! », lancé avec impertinence par la ministre caquiste, à la suggestion d'une « enclave gérée par le fédéral avec la contribution de la SQ » pour fermer le chemin Roxham, brandie de nulle part par le chef péquiste, en passant par l'histoire des billets d'autobus gratuits payés par la ville de New York, une pratique marginale montée en épingle. On doit aussi dénoncer l'utilisation abusive du terme « migrants illégaux », alors que ces demandeurs d'asile ne font qu'emprunter un chemin hors postes frontière pour ne pas être refoulés. On assiste à toute une série de tactiques fallacieuses pour marquer des points dans l'opinion publique en utilisant la peur.

Et que dire du jeu machiavélique du Canada qui a laissé la situation pourrir, satisfait de l'appel grandiloquent de bienvenue, « à ceux qui fuient la persécution, la terreur et la guerre, sachez que le Canada vous accueillera indépendamment de votre foi », lancé par Trudeau en 2017 pour épater la galerie internationale en réplique aux décrets de Trump tout en connaissant l'existence de l'Entente sur les tiers pays sûrs. Cet appel a été directement responsable de l'afflux massif par le chemin Roxham.

#### POURQUOI LE CHEMIN ROXHAM ?

Le chemin Roxham était, jusqu'à la rencontre de Trudeau-Biden la voie la plus utilisée pour contourner les postes frontaliers canado-étatsuniens qui, eux, ont toujours été soumis à l'Entente sur les tiers pays sûrs depuis son application en 2004. L'entente initiale impliquait que tout demandeur d'asile qui se présente au poste frontalier en provenance des États-Unis soit refoulé aux États-Unis, les États-Unis étant considérés comme un pays « sûr ». Toutefois, si le demandeur passait entre les postes frontaliers, il pouvait faire sa demande d'asile au Canada sans être refoulé, comme l'avais confirmé noir sur blanc l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés : « Les demandeurs d'asile qui entrent au Canada de façon irrégulière entre deux postes frontaliers terrestres officiels seront admis au Canada pour faire leur demande d'asile. »

Coup de théâtre, le chemin Roxham a été bloqué à minuit le jour de la rencontre Trudeau-Biden par l'odieuse extension de l'Entente sur les tiers pays sûrs à toute la frontière canado-étatsunienne. Maintenant, lorsqu'un demandeur d'asile est intercepté par une autorité canadienne à l'intérieur d'une période de deux semaines de son passage, il est refoulé aux États-Unis. Pour contourner cette nouvelle mouture de l'entente, les demandeurs d'asile devront passer sans être vu, à travers la forêt ou autrement, et se cacher pendant 2 semaines avec tous les risques que cela comporte. C'est un remède empoisonné qui va causer beaucoup plus de mal que de bien. C'est en prime un cadeau inespéré pour les groupes criminels de passeurs. Il y a 813 km de frontière entre le Québec et les États-Unis et 6 414 km de frontière entre le Canada et les États-Unis. Bloquer réellement toute la frontière reviendrait donc à construire un mur à la Donald Trump. Une aberration ignoble !

## SUSPENDRE L'ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS, UNE SOLUTION IMMÉDIATE ET HUMANITAIRE

L'article 10 de l'Entente sur les tiers pays sûrs permet à l'un des deux pays de la suspendre par un avis écrit, pour une période de trois mois, renouvelable sans limites avec effet immédiat. Contrairement à tout ce qui se dit, il y a donc une solution facile : suspendre cette entente le temps d'en évaluer la légalité et la pertinence et, au besoin, l'abolir. Déjà, en 2017, je demandais la suspension de l'Entente sur les tiers pays sûrs comme cheffe du Bloc québécois.

La suspension de cette entente permettrait à tous les demandeurs d'asile de passer par les postes frontaliers sans risque d'être refoulés. Ceux-ci seraient alors financièrement sous la responsabilité du fédéral, soulageant ainsi le budget du Québec qui assume actuellement des dépenses qui ne sont pas de son ressort.

## AVEC TOUS SES POUVOIRS, LA RÉPUBLIQUE DU QUÉBEC POURRAIT FAIRE TELLEMENT MIEUX !

Le Québec en tant que pays, et non pas comme simple province, dans le contexte où il y aurait eu une continuité des ententes internationales, pourrait dès maintenant suspendre lui-même l'Entente sur les tiers pays sûrs. Il pourrait aussi faire beaucoup mieux en se dotant des effectifs nécessaires afin de traiter beaucoup plus rapidement les demandes pour l'obtention du statut de réfugié.

La négligence et l'incompétence du Canada dans le traitement des demandes du statut de réfugié sont indécentes. Alors que le règlement prévoit un délai de traitement des demandes maximal de 60 jours, le délai réel est de 12 mois allant à plus de 24 mois. Cela engendre beaucoup d'incertitude pour les demandeurs d'asile et des coûts très importants pour la société d'accueil qui doit assurer les besoins de base des demandeurs pendant leur temps d'attente. En ayant les pleins pouvoirs, la République du Québec pourra choisir d'investir dans son ministère de l'Immigration pour que les dossiers soient traités à l'intérieur des délais, voire en 45 jours. En ayant une réponse rapidement, les demandeurs pourraient alors commencer leur nouvelle vie avec confiance dans le cas d'une réponse favorable et, dans le cas contraire, s'organiser pour planifier la suite. Pour la société d'accueil, cela représenterait une réduction de 90 % des coûts liés aux besoins de base. De plus, avec la crise climatique, il faudra être beaucoup plus efficace que ne l'est le Canada, car aux réfugiés politiques, s'ajouteront de plus en plus des réfugiés climatiques.